

CONSEIL D'ADMINISTRATION





Mandature 2017 – 2021

COLLEGE CHERCHEURS

3 sièges à pourvoir

4 listes de candidats

**ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
MANDATURE 2017 - 2021**

Listes candidates dans l'ordre alphabétique	
	SGEN -CFDT Recherche EPST
	SNCS-FSU
	SNIRS CFE - CGC
	SNTRS CGT



Elections au Conseil d'Administration de l'Inserm

Mandat 2017 - 2021

Déclaration d'intention des Candidats Chercheurs & ITA

Vous êtes appelés à voter pour le Conseil d'Administration – CA - de l'Inserm qui délibère sur :

- les grandes orientations de l'Institut, ses programmes généraux d'activité, son plan stratégique et son contrat d'objectif pluriannuel
- les mesures générales relatives à son organisation et à son fonctionnement comme la création des Instituts thématiques, la modification des commissions scientifiques spécialisées – CSS
- le budget et ses modifications, le compte financier - emprunts, acquisitions immobilières, actions en justice, dons et legs
- le rapport annuel d'activité de l'Institut qui rend compte des activités de recherche de l'organisme et de ses missions de transfert – valorisation, information, formation, relations internationales
- la création de filiales
- sa participation à des organismes dotés de la personnalité morale.

Le CA qui se réunit au moins trois fois par an est composé de 22 membres dont le Président-directeur général – PDG - de l'Institut, avec 6 représentants de l'Etat, 3 représentants d'établissements publics ayant une mission de recherche et d'enseignement supérieur (CNRS, Universités, CHU...), 6 représentants élus du personnel (3 chercheurs et 3 ingénieurs/techniciens – IT), 6 personnalités qualifiées du monde du travail, du domaine économique et social, de la recherche en Science de la vie et de la Santé.

Le SGEN-CFDT Recherche EPST agit avec ses élus – actuellement 1 chercheur et un IT -pour faire entendre la voix des personnels au CA, seule instance décisionnelle de l'Institut.

Nos élus défendent l'existence des organismes en agissant pour optimiser leur fonctionnement dans le cadre d'une recherche de Service public de qualité.

Nos élus ont vocation à défendre tous les personnels de la recherche - chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs.

Depuis plus de 10 ans, les personnels des Etablissement publics à caractère scientifique et technologique – EPST - ont assisté à la remise en cause du rôle prépondérant des organismes dans l'organisation de la recherche publique. La compétition « tous azimuts » érigée en dogme, a cassé la sérénité nécessaire à une recherche de qualité sur le long terme.

Ces bouleversements dans le système d'enseignement supérieur et de recherche ont suscité la méfiance voire l'opposition d'une fraction significative de notre milieu.

Les Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de 2012 et, ensuite, la loi ESR qui en a découlé n'ont pas ou peu remis en cause l'empilement des structures. Certaines régions ont été délaissées du fait des initiatives hâtivement proclamées « d'Excellence ».

Pour le Sgen-CFDT Recherche EPST, l'Inserm doit réaffirmer sa fonction d'opérateur national de recherche. Une de ses premières missions doit rester le développement des connaissances et il ne doit pas se réduire à n'être qu'une agence de moyens. Il doit réaffirmer son rôle d'animateur de la politique nationale de recherche en Santé et mettre en œuvre l'articulation avec les politiques régionales. La structure souple de coordination « AVIESAN » et les Instituts thématiques ne doivent pas non plus dessaisir de leur rôle les instances scientifiques – CSS, Conseil scientifique, CS.

Le Sgen-CFDT Recherche EPST est attaché à un partenariat équilibré avec les universités où chacun a sa légitimité et ses attributions clairement définies. Une saine interaction entre directions des organismes nationaux et gouvernances locales des universités doit permettre de partager une vision nationale et internationale de la recherche scientifique et éviter ainsi des oppositions ou des redondances stériles.

Nous défendons l'« Unité Mixte de Recherche » comme élément structurant, creuset du partenariat universités/organismes de recherche. Elle doit disposer d'un soutien de base important et pérenne.

Il ne peut y avoir de politique scientifique ambitieuse sans une augmentation du budget global de la Recherche et sans un fort rééquilibrage des financements récurrents.

A ce titre, nous revendiquons une concentration des moyens au profit direct des organismes de recherche et des universités, structures légitimes, reconnues et capables de mettre en œuvre la meilleure coordination libre entre eux. Nous revendiquons, pour la recherche publique et notamment l'Inserm, un rééquilibrage significatif entre, d'une part les crédits attribués sur projets et, d'autre part les financements récurrents sur le moyen ou le long terme. Cette augmentation des financements attribués en soutien de base des laboratoires repose sur une évaluation *a posteriori* des équipes et de leurs résultats.

Cela permettrait de redonner à l'Inserm les moyens de ses missions et de restreindre les incertitudes générées par l'Agence nationale de la recherche – ANR - et de redonner de la cohésion aux unités mises en difficultés par la pression à la conformité. Depuis 3 ans, le budget de l'ANR est d'ailleurs en baisse sans aucun transfert aux EPST et donc à l'Inserm.

Notre première priorité c'est l'emploi. C'est pourquoi le Sgen-CFDT Recherche EPST revendique la prééminence de postes de titulaires se consacrant à temps plein à la recherche car ils sont un gage de stabilité et d'efficacité des laboratoires. Cela rejoint la préoccupation majeure exprimée par le « Comité scientifique international » qui a souligné, lors de la présentation de son rapport d'évaluation au CA de l'Inserm en 2016, la nécessité absolue d'augmenter le recrutement de personnels.

Nous déplorons la multiplication de CDD associés à des projets à court terme avec près de 40% de personnels précaires à l'Inserm. La prolongation de 2 ans du dispositif « Sauvadet », même parfaitement appliqué à l'Inserm, ne suffira pas à résorber la précarité des IT et ne résout pas la situation critique des nombreux « post-docs » dont la durée de contrat ne cesse de s'allonger. C'est pourquoi nous demandons qu'un montant équivalent à une diminution du « Crédit impôt recherche » – CIR, soit affecté sur plusieurs années au budget des EPST afin de titulariser les personnels non permanents. Le CIR est en effet trop souvent utilisé comme effet d'aubaine pour de grands groupes privés qui licencient dans le même temps.

Des points importants ont marqué le mandat qui s'achève.

L'Inserm a célébré en 2014 son « cinquantenaire » mais, depuis 2013, c'est un budget en stagnation correspondant à une diminution en « euros réels » qui est soumis aux administrateurs. Nous avons donc toujours voté « contre » ces budgets insuffisants attribués par les tutelles de l'Institut. C'était, par exemple, le cas pour celui de 2015 qui, s'il marquait une augmentation significative du poste formation, voyait également celui de l'action sociale en diminution. Nous rappelons d'ailleurs notre demande de prise en charge partielle de souscription à une « Complémentaire Santé » restée lettre morte depuis 4 ans.

La situation du recrutement est encore plus grave avec une diminution très significative amorcée depuis 2013 et encore plus inquiétante depuis 2015. Le lissage annoncé des recrutements sur 5 ans aboutit à un nombre historiquement bas de postes, soit 60 chercheurs et 75 Ingénieurs et techniciens.

Cette gestion de « l'austérité » est en contradiction avec l'annonce faite par le Président de la République lors des Cinquante ans de l'Institut à savoir, la « sanctuarisation de la recherche française ».

La pression révélée par notre enquête, en 2014, sur les conditions de travail des personnels, ne diminuera pas non plus pour celles et ceux exerçant des fonctions « supports », leur nombre ayant atteint la limite du supportable pour nombre d'agents dans leurs structures.

En 2015, l'Inserm a élaboré son « Plan stratégique 2020 ». Plusieurs mesures proposées ont conduit à une expression négative de notre part, sur ce plan, concernant :

1 - la réduction du nombre de CSS de 9 à 6 pour le mandat 2016-2021 pouvant dégrader fortement la qualité des évaluations scientifiques dont elles ont la mission. Cela en contradiction avec l'objectif que nous défendons d'une évaluation de qualité, comparative, contradictoire et garantissant l'égalité de traitement

2 - un bouleversement complet des règles de fonctionnement du Conseil scientifique pour le mandat 2017-2022 avec notamment la nomination, par le PDG, de son président en lieu et place d'un choix et d'une élection libres par les pairs. S'y ajoutent la réduction du nombre de ses membres sans justification ni précision, et l'adjonction d'un comité de 8 experts internationaux.

Le CA s'étant déjà prononcé lors du vote du 03 décembre 2015, le PDG a acté, courant 2016, une élection du président du CS sur l'unique candidature de son choix et a limité le domaine d'intervention du Comité international aux seules missions d'évaluation et de prospective.

Au final, la question du fonctionnement du CS s'est réglée en 2016 en 2 phases.

La première a vu les organisations syndicales du Comité technique de l'Inserm –CTEP- obtenir une clarification par le PDG du rôle du CS avec le maintien de ses missions en matière de politique scientifique, de création ou de renouvellement des unités de recherche et de la politique de recrutement des personnels chercheurs. Le Sgen-CFDT a voté « pour » le décret modifiant celui du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut.

Lors de la deuxième phase, sur un projet d'arrêté du PDG relatif à la composition et au fonctionnement du CS, le Sgen-CFDT a voté « contre ».

Le CA s'est prononcé au printemps 2016 sur le « Contrat d'objectif et de performance 2016-2020 » – COP – entre l'Etat et l'Inserm. Le projet présenté ne comportait plus, en regard du Plan stratégique, les questions de gouvernance et du rôle du CS, et également la question de la composition des CSS, déjà actée contre notre gré en CA. S'il nous est apparu que la question budgétaire et de l'emploi n'était pas défendue de façon assez offensive, notre expression principale sur ce sujet se faisant au moment du vote du budget, le Sgen-CFDT s'est abstenu. En effet, plusieurs points semblant aller dans le bon sens n'étaient cependant pas garantis : affirmation d'une recherche libre, maintien d'une évaluation intermédiaire dans les 5 ans pour les chercheurs, optimisation des parcours des personnels contractuels, possibilité de recrutements « d'attente » en CDI à partir des investissements d'avenir, développement de la politique sociale particulièrement en matière de handicap.

Le Sgen-CFDT Recherche EPST aura à se prononcer, en décembre 2016, sur le budget primitif 2017 en fonction des réponses apportées aux questions posées aux tutelles lors du CA du 6 octobre dernier concernant le financement des mesures liées à la revalorisation des carrières et des régimes indemnitaires dans le cadre du PPCR et du RIFSEEP.

Voter pour une liste de candidats du Sgen-CFDT au CA, c'est :

- ***Voter pour une liste paritaire femmes/hommes en adéquation avec les valeurs que nous défendons***
- ***Choisir des élus qui seront réellement présents et travailleront en concertation étroite avec nos représentant-e-s dans toutes les instances de l'Inserm, notamment le Comité technique, le CS, les CSS, les CAP, le CHSCT national ou local, le CAES...***
- ***Avoir des représentants qui, lors des délibérations du Conseil d'administration, se positionnent sans tabou, ni dogme sur l'ordre du jour en fonction de leurs revendications; prenant en compte les attentes des agents et les réponses qui leur sont apportées par la direction de l'Institut et par les tutelles ministérielles***
- ***Donner votre confiance à une organisation syndicale inter-catégorielle et inter-EPST qui représente tous les personnels Chercheurs et ITA dans tous les organismes et auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche***



Elections au Conseil d'Administration de l'Inserm

Mandature 2017 - 2021

Candidats par collège dans l'ordre de présentation

Chercheurs	<i>Corps/ Grade - Affectation</i>
Klaus PETRY	DR ₁ - Bordeaux
Virginie RINGA	CR ₁ - Villejuif
Nicolas FORAY	DR ₂ - Lyon
Dominique MODROWSKI	CR ₁ - Paris
Frédéric PENDINO	CR ₁ - Paris
Martine ARMAND	CR ₁ - Marseille

Ingénieurs - Techniciens - Administratifs	<i>Corps/ Grade - Affectation</i>
Marie Agnès BERGER	AI - Lyon
Philippe AUBERT	IE ₂ - Nantes
Martine DUQUESNE	AI - Paris
Denis GREUET	AI - Montpellier
Sophie GALIER	TC _N - Paris
Joël TEYSSIER	IE ₂ - Toulouse

**Votez et faites voter pour
les listes de candidats du**



DATE LIMITE DU SCRUTIN: Mercredi 14 Décembre 2016

Attention ! Ceci n'est pas un bulletin de vote

Conseil d'administration de l'Inserm

VOTEZ POUR LES CANDIDAT.E.S PRÉSENTÉ.E.S PAR LE SNCS-FSU

Syndicat national des chercheurs scientifiques - Fédération syndicale unitaire

Alors que les Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS) ou le Conseil Scientifique (CS) sont des instances consultatives qui conseillent scientifiquement la Direction de l'Inserm, le Conseil d'Administration vote les propositions budgétaires et organisationnelles pour l'Inserm.

Le Conseil d'Administration délibère sur les grandes orientations de l'institut : le plan stratégique et le projet de contrat pluriannuel Son rôle essentiel est de voter le budget de l'Inserm

Le rôle du CA est déterminant puisqu'aucune attribution financière ne peut être décidée sans lui. Le nombre de postes ouverts au concours et leur nature, les promotions, le nombre d'Unités et d'Equipes créées chaque année, les opérations immobilières, la répartition des crédits entre les différentes actions incitatives, les contrats et les budgets récurrents attribués aux laboratoires Inserm dépendent des décisions budgétaires prises par le CA. C'est par la présentation annuelle du budget que les élu.e.s prennent connaissance, non seulement de la subvention de l'Etat, mais aussi des fonds propres dont dispose l'organisme pour son fonctionnement.

D'années en années, les élu.e.s du SNCS ont pu quantifier l'augmentation exponentielle des recours aux CDD et du poids des contrats dans le budget des laboratoires face à la diminution, lente mais continue, des effectifs des chercheurs titulaires.

Les élu.e.s du SNCS ont pu également alerter les différents ministères de tutelle de l'Inserm sur l'impact de ces décisions sur les conditions de travail des personnels. En effet, le CA est la seule instance de décision où siègent des représentant.e.s des chercheurs et des ITA face aux représentant.e.s de l'Etat. Par l'intermédiaire des élu.e.s, la perception de l'organisme par les personnels peut donc se faire connaître. Les élu.e.s au CA s'expriment librement sur le budget alloué par l'Etat à l'Inserm et sur sa répartition par nature de dépenses.

Le Conseil d'Administration est le lieu où vos représentant.e.s peuvent s'exprimer face aux représentant.e.s des ministères de tutelle *

* Le CA est composé de 22 membres dont **6 représentants des ministères** (Santé, Recherche, Budget, Enseignement supérieur et Industrie), **3 représentants d'établissements publics** à vocation de recherche et d'enseignement supérieur (CNRS, Universités, CHU), **6 personnalités qualifiées** (2 représentants du monde du travail, 2 compétents dans le domaine économique et social, 2 compétents dans le domaine de la recherche en sciences de la vie et de la santé) ; et **6 élus, représentant les personnels de l'Inserm** (3 chercheurs, 3 ITA). Depuis 2009, c'est le Président Directeur Général de l'Inserm qui le préside.

Lors de la dernière mandature, en liaison avec les élu.e.s des autres instances, notre élue Maude Le Gall est intervenue sur les grands problèmes qui ont concerné l'Inserm dans cette période :

- faiblesse du recrutement de titulaires et précarisation de l'emploi scientifique,
- insuffisance du budget et son type d'utilisation,
- inégalité des carrières homme-femme,
- investissement de l'Inserm dans les Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) au détriment d'Inserm Transfert,
- modifications de l'organisation de l'Inserm avec la réduction du nombre de CSS et la reconfiguration du fonctionnement de son CS.

Conseil d'administration de l'Inserm

VOTEZ POUR LES CANDIDAT.E.S PRÉSENTÉ.E.S PAR LE SNCS-FSU

Syndicat national des chercheurs scientifiques - Fédération syndicale unitaire

VOTER POUR LES CANDIDAT.E.S DU SNCS-FSU, C'EST VOTER POUR DES CHERCHEUSES ET DES CHERCHEURS

- qui relaieront et feront entendre la voix des personnels,
- qui en retour informeront les personnels des dossiers en cours,
- qui agiront pour que l'Inserm :

- demeure maître de sa politique scientifique, dégagée des pressions financières et / ou politiques,
- puisse offrir un nombre croissant de postes de titulaires et de promotions aux chercheurs et aux ITA,
- attribue à ses laboratoires des crédits récurrents à la hauteur de l'ambition scientifique qui doit être celle de notre pays, dans le contexte d'une progression continue du front des connaissances.

Comme ils.elles l'ont toujours fait, les élu.e.s du SNCS au Conseil d'Administration agiront en concertation avec notamment les autres élu.e.s des instances d'évaluation (CSS et CS), les représentant.e.s des personnels au Comité Technique d'Etablissement Public (CTEP, où se discutent toutes les modifications statutaires), les représentant.e.s des personnels aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Par ces échanges, ils seront en possession des informations leur permettant de transmettre au Conseil d'Administration l'opinion des personnels, et d'informer les autorités de tutelle des conséquences de leurs décisions sur le travail au quotidien dans les laboratoires de tous les acteurs de la recherche (chercheurs, chercheuses, ingénieur.e.s et technicien.ne.s., titulaires ou non, doctorant.e.s, étudiant.e.s).

Voter pour les candidat.e.s du SNCS-FSU, **c'est avoir la certitude d'élire des candidat.e.s qui connaissent bien le fonctionnement de l'organisme.** Ils seront au Conseil d'Administration les porte-paroles des chercheurs pour défendre une recherche biomédicale de qualité, effectuée dans des conditions satisfaisantes au sein des Unités et Equipes labellisées par l'Inserm.

Pour en savoir plus sur les actions et revendications du SNCS connectez-vous : <http://sncs.fr>

LE SNCS VOUS APPELLE À VOTER ET À FAIRE VOTER POUR SA LISTE DE CANDIDAT.E.S :

- MAUDE LE GALL CR1 - U 1149, FACULTÉ DE MÉDECINE BICHAT, PARIS - **ANCIENNE MEMBRE DE CSS, MEMBRE SORTANTE DU CA**
- BERNARD JÉGOU DRE - U 1085, UNIVERSITÉ DE RENNES 1, RENNES - **ANCIEN PRÉSIDENT DE CSS, ANCIEN PRÉSIDENT DU CS**
- JANE-LISE SAMUEL DR1 - U 0942 HÔPITAL LARIBOISIÈRE, PARIS - **ANCIENNE PRÉSIDENTE DE CSS, MEMBRE SORTANTE DU CS**
- MARC BENHAMOU CR1 - U 1149 FACULTÉ DE MÉDECINE BICHAT, PARIS - **ANCIEN MEMBRE DE CSS, MEMBRE DU CTEP**
- ANNIE SCHMID-ALLIANA DR2 - U 1091 UNIVERSITÉ DE NICE-SOPHIA ANTIPOLIS, NICE - **MEMBRE SORTANTE DE CSS**
- DANIEL FOURMY DR1 - U 1226 HOPITAL RANGUEIL, TOULOUSE - **MEMBRE DU CTEP**



**ÉLECTIONS des REPRÉSENTANTS du PERSONNEL
au CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'INSERM 2017-2021**

SYNDICAT NATIONAL INDEPENDANT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Le Conseil d'Administration est, à l'INSERM, la plus importante instance administrative. Il se compose, outre le Président de l'INSERM, de :

- 6 représentants de l'Etat (ministères de tutelle),
- 3 représentants d'établissements publics (CNRS, Université, CHU)
- 6 personnalités qualifiées, nommées
- **6 représentants des personnels : 3 Chercheurs et 3 ITA, seuls membres élus.**

Le Conseil d'Administration examine et délibère sur tout ce qui détermine la vie de notre organisme :

- les grandes orientations de l'organisme, le plan stratégique et le projet de contrat pluriannuel ainsi que les mesures générales relatives à son organisation et son fonctionnement (instituts thématiques, agences ou services, commissions scientifiques spécialisées, participation à des organismes, création de filiales ...)
- le budget et ses modifications, le compte financier, les emprunts et acquisitions, les dons et legs
- le rapport d'activité et le bilan social de l'année précédente.

Les représentants SNIRS des personnels Chercheurs et des personnels ITA s'engagent pour votre défense et votre information.

ELIRE VOS REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

C'EST ASSUMER VOTRE RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE

AU PLUS HAUT NIVEAU DE L'INSERM

Dans un contexte de réflexion et de changements annoncés, le rôle de contrôle et de propositions du conseil d'administration prend une dimension essentielle. Vos élus sur liste SNIRS CFE CGC contribuent au débat et votent dans l'intérêt des agents et de l'organisme.

La Santé est, doit-on le rappeler, la préoccupation première de l'INSERM. C'est aussi un axe prioritaire de la politique de recherche, répondant à une forte demande de la société. L'acquisition des connaissances scientifiques a pour objectif de définir les meilleures techniques de prévention, de diagnostic, et de traitement.

Etat des lieux

La création d'instituts spécialisés au sein de l'INSERM (ITMOS) devait améliorer la visibilité de l'organisme et favoriser la synergie en fédérant les forces vives des

organismes en thématiques verticales, cela n'a fait qu'ajouter une structure supplémentaire à celles déjà existantes.

L'alliance AVIESAN doit-elle alors changer de statut pour renforcer son rôle dans les orientations stratégiques de la recherche française et internationale ? Quel en serait l'impact sur l'organisation des établissements partenaires ? Quelle place sera accordée aux instances scientifiques des établissements ?

Les moyens humains et financiers ont été durement touchés : les crédits récurrents pour le fonctionnement des laboratoires ont chuté, le nombre de recrutement de titulaires n'est pas satisfaisant. Les CDIisations sont limitées. Les critères d'attribution de la PES restent sujets à discussions..

Notre demande de pérenniser l'activité de recherche à long terme devient un leitmotiv. L'attractivité des carrières est en berne malgré nos demandes répétées de révision et d'amélioration des grilles.

Les remplacements des départs en retraite sont assurés mais ces départs sont en baisse.

L'augmentation de la recherche sur projet détourne du temps consacré à la recherche vers une course aux financements avec un faible taux de réussite. Le retour d'une faible partie du budget de l'ANR vers les organismes reste insuffisant.

Le système des Fondations a montré ses limites.

La place de l'INSERM au sein de la recherche européenne doit être activement défendue

PROGRAMME D'ACTION

Les élus SNIRS au Conseil d'Administration s'engagent à agir pour défendre et faire respecter : votre carrière, vos moyens de travail, et votre environnement quotidien.

1) Chercheurs

Pour mener à bien les découvertes qui dynamiseront demain nos sociétés, les chercheurs ont besoin de sérénité et de stabilité. Nous luttons pour :

préserver la liberté de choix thématique de chaque chercheur

favoriser l'émergence de nouvelles thématiques par les échanges au sein de réseaux
assurer des conditions de travail favorables

tout poste chercheur doit être « environnementé » : dotation de fonctionnement, équipe de doctorant et post-doc, bénéfices des équipes administratives et logistiques, accès aux équipements communs

confier des responsabilités aux jeunes recrutés soutenir une évolution dynamique des carrières (promotions, création d'un grade de CR hors classe).

2) Ingénieurs, Techniciens, Administratifs

Le déficit continu en ingénieurs et techniciens statutaires met en péril l'excellence de la recherche en raison de la perte de transmission des connaissances. Il est primordial de donner une réelle attractivité des métiers de la recherche.

Il est urgent d'améliorer considérablement les recrutements et promotions des ITA, de réaliser l'intégration des AI dans une nouvelle grille des ingénieurs d'études.

La volonté affichée de promouvoir l'égalité homme-femme et la politique sociale doit correspondre à un effort concret et des actions clairement définies.

Pour que la mobilité des ITA soit voulue et non subie, il importe qu'un ITA puisse avoir accès aux informations concernant l'unité ou le directeur qu'il souhaite rallier.

La recherche étant valorisée par ses applications industrielles, les ITA impliqués dans le projet doivent naturellement être associés et recevoir la juste contrepartie matérielle de leur contribution.

Le rôle actif des ITA dans les instances doit être réaffirmé et maintenu.

3) Evaluation

Les CS et les CSS doivent être reconnus et affirmés dans leur rôle d'acteurs principaux de l'évaluation des unités de recherche (centres, unité mono ou pluri équipes), l'HCERES se recentrant sur la validation des procédures d'évaluation.

Changer les modalités d'évaluation en les basant sur les démarches qualité contrôle interne et externe :

a/ le CS évaluerait l'apport de la structure (unité, centre ..) à la société en terme de connaissances et ce au terme du mandat de direction de cette structure

b/ les CSS s'intéresseraient quant à elles à des indicateurs généraux de la production de la structure préalablement définis (ex : bibliométrie, brevets, management ...)

c/ l'HCERES vérifierait que ces phases d'évaluation ont toutes été menées de manière standardisée.

- Financement

La recherche fondamentale, à long terme doit être protégée, le financement récurrent des laboratoires doit être assuré, ce qui implique une réduction des crédits de l'ANR pour les reporter sur le budget des organismes.

Le SNIRS demande que le plan stratégique et le projet de contrat pluriannuel conclus entre l'Inserm et les tutelles fassent impérativement l'objet d'un engagement ferme de l'Etat sur la fourniture des moyens appropriés tant pour les personnels, que pour les infrastructures et les dotations budgétaires.

- Valorisation

Le SNIRS CFE CGC propose d'encadrer fortement les Partenariats-Public-Privé (PPP) de façon à en assurer l'équilibre et à protéger les intérêts et le libre arbitre des équipes académiques. Des garanties doivent être affichées clairement quant à la préservation de l'autonomie de décision de l'organisme sur ses stratégies. Cela nécessite un investissement audacieux pour doter les EPST de personnels de compétence et d'expérience équivalente à ceux représentant les intérêts privés pour assurer un équilibre dans les négociations.

LE SYNDICAT NATIONAL INDEPENDANT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (SNIRS) est fondé sur l'indépendance absolue du syndicalisme à l'égard des pouvoirs publics, des partis politiques, des religions, et des doctrines philosophiques.

Ses choix sont le fruit d'une analyse et non de préalables, de partis pris ou de positions prédéterminées par un parti ou une tendance politique. Le SNIRS saura être vigilant.

La mandature qui s'achève a vu les représentants du SNIRS émettre des votes en fonction des jugements objectifs qu'ils portaient sur les grandes questions débattues au Conseil d'Administration. Ils n'ont jamais adopté d'attitude systématiquement complaisante ou, au contraire systématiquement négative, et c'est bien là une des caractéristiques essentielles de l'indépendance de ce syndicat.

Le SNIRS a vocation à représenter tous les chercheurs et tous les ITA et s'appuie sur ceux qui partagent cette conception du syndicalisme d'avenir et d'ouverture.

C'est dans cet esprit que les candidats figurant sur la liste SNIRS se présentent à vos suffrages :

Chercheurs :

- 1. Frédéric MASCARELLI – DR2 – UMR 1138 - PARIS**
- 2. Daniel POULIQUEN – CR1 – U892 NANTES**
- 3. Didier BOUHASSIRA – DR1 – U 987 – BOULOGNE BILLANCOURT**
- 4. Anne VIRSOLVY – CR1 – U1046 INSERM - MONTPELLIER**
- 5. Yves DENIZOT – DR2 – UMR 7276 - LIMOGES**
- 6. Didier DULON – DR2 – U1120 INSERM - BORDEAUX**

ITA :

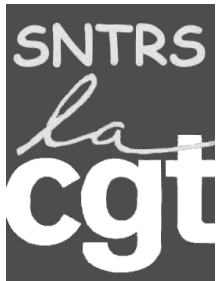
- 1. Marina TINEL – IEHC – BCPR DRH**
- 2. Estelle KONING – TS – U1114 STRASBOURG**
- 3. Stéphanie BUART – AI – U 1186 VILLEJUIF**
- 4. Frédérique POINDESSOUS JAZAT – IE1 – INSERM 987 – BOULOGNE BILLANCOURT**
- 5. Bruno PHELUT – ATP1 – DR GRAND Est STRASBOURG**
- 6. Christophe DUPERRAY – IR1 – U 1183 MONTPELLIER**

L'enjeu de ces élections est primordial pour l'INSERM, son devenir face aux demandes de la société, face à sa place dans le système de recherche français et international

VOTEZ et FAITES VOTER

POUR la LISTE PRÉSENTÉE par le SNIRS-CFE-CGC

Ses représentants s'engagent à défendre vos attentes en toute indépendance



Élection des représentants du personnel au
Conseil d'Administration de l'INSERM mandat 2017- 2021
Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

**Faire entendre la voix des personnels au Conseil d'Administration,
c'est voter massivement, c'est voter SNTRS-CGT !**

Le Conseil d'Administration (CA) est la seule instance décisionnelle chargée de voter le budget de l'organisme, son rapport d'activité annuel, les éventuels changements des textes juridiques gérant l'Institut, les actions de partenariats avec différents acteurs (universités, entreprises, autres organismes, associations de malades). Le CA comprend 6 élus des personnels (3 chercheurs et 3 ITA) ainsi que les représentants de la Direction Générale de l'Inserm, du CNRS, de la CPU (Présidents des Universités), des Ministères de tutelle (Enseignement Supérieur et Recherche, Santé, Budget), des associations de malades et quelques personnalités nommées dont des représentants des industries pharmaceutiques.

Il est primordial que les élus des personnels soient porteurs de leurs revendications, tant pour les chercheurs que pour les ITA.

Arrêtons de subir !

L'Inserm va mal !

L'institut est malade de l'austérité

Depuis des années, les moyens de fonctionnement alloués par l'Inserm à ses laboratoires ne cessent de se réduire. Le budget 2017 contribuera à aggraver la situation. La recherche de financements indispensables pour fonctionner est devenue l'obsession des laboratoires. L'existence des unités de recherche et de leurs équipes est étroitement dépendante de leurs capacités à décrocher des contrats qui sont pour la plupart liés à thèmes finalisés.

Le nombre de postes au recrutement d'IT et de chercheurs est insuffisant. Alors que les besoins de recherche ne cessent d'augmenter, le nombre de chercheurs statutaires diminuent depuis 2009.

L'Institut est malade de la précarité

40% des personnels de l'Inserm sont des précaires. Pour la très grande majorité d'entre eux, l'Institut ne leur offre aucune perspective de recrutement. Pour ne pas avoir à les CDIser, l'Institut les envoie à Pôle Emploi au bout de trois ans. L'Inserm se débarrasse même des précaires qui ne sont éligibles ni aux Examens Professionnels Réservés ni à la CDIisation au grand dam des laboratoires qui

perdent des scientifiques, leurs compétences et leurs savoir-faire.

L'Institut est malade de l'absence de démocratie

La Direction de l'Institut a redéfini le périmètre des CSS sans aucune concertation avec les instances scientifiques et ce malgré la protestation des présidents de commissions. De même, elle a redéfini, sans débat, la composition du Conseil Scientifique (CS). Un « board » de scientifiques, essentiellement étrangers choisis par le PDG, viendra « épauler » le CS dans ses réflexions. C'est le PDG qui nomme maintenant le président du Conseil Scientifique.

Les instances scientifiques perdent leur indépendance et sont marginalisées, car la communauté scientifique n'a plus son mot à dire. C'est la Direction qui, avec quelques experts choisis par elle, décide des choix scientifiques. C'est ainsi qu'elle a décidé, seule, des trois programmes transversaux (microbiote, vieillissement, variabilité génomique), des Accélérateurs de Recherche Technologique, du projet AccTion, dédiés à l'accélération du développement thérapeutique d'innovations jusqu'en clinique, de preuve de concept chez l'homme.

L'Institut est malade de l'absence de liberté de recherche

Toute la recherche publique est enchâssée dans les 10 défis sociétaux de la stratégie nationale de recherche qui ont pour but de « *stimuler l'écosystème d'innovation et apporter une réponse R&D adaptée à chaque grand défi sociétal identifié en fonction des retombées économiques qu'ils pourront générer* ». A l'Inserm, cela conduit à tout ramener à l'innovation thérapeutique. Quelques îlots de haut niveau seront préservés, mais insuffisants pour conserver le tissu nécessaire de recherche fondamentale permettant d'assurer, à l'avenir, sa traduction en innovations technologiques et industrielles.

L'Institut est malade d'une technocratie stérilisante

Alors que les réformes étaient censées simplifier le système de recherche, ce dernier n'a jamais été aussi compliqué avec ses empilements de strates administratives qui condamnent les scientifiques à passer la plupart de leur temps à rédiger des rapports et à répondre à des appels d'offre. Le financement quasi exclusif de la recherche sur contrats a entraîné une hypertrophie du travail administratif dans les Délégations Régionales.

L'Institut est malade de l'organisation managériale

Depuis le Pacte pour la Recherche de 2006, c'est la logique du privé qui s'est imposée : celle de la mise en compétition systématique à tous les niveaux. L'idéologie de « l'excellence » est celle de l'exclusion de ceux qui ne sont pas ou plus assez « compétitifs ». Elle induit une épuisante course sans fin qui génère une dégradation de l'ambiance et la perte de la solidarité dans les laboratoires.

Les termes « objectifs » et « performance », qui étaient confinés au milieu sportif et à l'entreprise privée, sont devenus ceux de la recherche publique de l'Inserm. Ce qui renforce le pouvoir de la hiérarchie. L'autoritarisme de nombreux cadres a pour conséquence un accroissement du mal être,

de la souffrance au travail pour beaucoup d'agents. Le nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, en renforçant le poids de la hiérarchie dans le montant des primes des ITA, va dégrader encore plus l'ambiance des collectifs de travail.

L'Institut est malade de l'effacement de son d'identité

L'organisation territoriale de la recherche autour des universités et des ComUE a affaibli les organismes nationaux de recherche. Leur recherche doit être maintenant intégrée à celle des universités. La vie des laboratoires de l'Inserm dépend des universités qui les hébergent. La Direction de l'Inserm accompagne leurs décisions. Qu'importe que cela brise des cohérences scientifiques, rompent des liens entre la recherche et la clinique.

Sur les plateformes dirigées par des responsables extérieurs à l'Institut, les personnels Inserm se sentent le plus souvent délaissés pour leur promotion, leur carrière.

L'Institut est malade de la déqualification du travail

Les salaires sont indignes de la qualification des personnels et de leur engagement professionnel. Les primes moyennes pour les IT sont 3 fois plus faibles que la moyenne des primes des fonctionnaires des autres ministères. Quant à celles des chercheurs, c'est une honte ! Les carrières de tous sont quasiment bloquées.

Les personnels ne peuvent pas subir indéfiniment une politique qui ne cesse de dégrader les conditions de travail, de réduire les perspectives d'emplois et qui ne peut mener qu'au déclin.

Les élections au Conseil d'Administration, seule instance décisionnelle de l'organisme, donnent l'occasion aux personnels de l'Inserm de dire aussi bien à la Direction Générale qu'au pouvoir politique : « Cela suffit ! ».

Voter pour le SNTRS-CGT, c'est agir

- pour maintenir et développer l'Inserm dans sa mission de service public de recherche,
- pour mettre un terme à la précarité, aux pertes de compétences, à la déstabilisation des laboratoires et de l'administration.

Bilan de l'élu sortant SNTRS CGT au Conseil d'Administration, Jean KISTER :

En tant qu'élu sortant du SNTRS CGT lors du mandat 2013-2017, je me suis fait un point d'honneur à être présent à toutes les réunions du Conseil d'Administration et à vous rendre compte des débats. Durant cette période, les budgets de l'Inserm ont été marqués par l'austérité pour les postes et les moyens des laboratoires.

28 mars 2013 : Intervention pour la prise en compte des CDD multi-employeurs pour la CDIisation des précaires.

6 juin 2013 : Déclaration dénonçant la loi ESR (loi Fioraso) instaurant les COMUE et l'HCERES.

Seul élu à voter contre la note sur les unités (plus de durée de mandat, formations « ad hoc » non évaluées, ...).

3 octobre 2013 : Intervention pour demander que les personnels soient associés aux 50 ans de l'Inserm en 2014.

5 décembre 2013 : Vote contre le budget 2014 (pas de création emploi, diminution dotation aux unités, baisse crédits ANR).

27 mars 2014 : Vote contre le Budget rectificatif 2014 (abstention SNIRS).

10 juin 2014 : Vote contre la participation de l'Inserm dans 4 COMUE (abstention SNIRS). Départ d'A Syrota.

9 octobre 2014 : Nouveau PDG Yves Lévy. Demande d'information sur le partenariat public-privé liant l'Inserm à Sanofi et à des entreprises allemandes à Strasbourg (plate-forme FGATC).

11 décembre 2014 : Rassemblement intersyndical devant le siège de l'Inserm à l'occasion du vote du budget 2015 (moins de postes IT et chercheurs au recrutement) : vote contre.

Nouveaux périmètres des Instituts Thématiques élaborés sans concertation avec les instances scientifiques : vote contre (abstention SGEN et vote pour SNIRS).

26 mars 2015 : Demande d'information sur le déménagement de la Délégation de Bordeaux reporté.

11 juin 2015 : Demande de mesures d'accompagnement pour les personnels lors du passage à la nouvelle version du logiciel Safir.

3 décembre 2015 : Plan Stratégique 2016-2020, outre une orientation de la politique de l'Inserm vers la recherche purement appliquée, président du CS nommé par le PDG et non plus élu. Vote contre (abstention SNIRS et SNCS).

Evolution des CSS 2016-2021, diminution du nombre des CSS passant de 9 à 6. Vote contre (abstention SNCS, vote pour SNIRS).

Budget 2016 (toujours sans création de postes et sans augmentation des crédits) : vote contre (vote pour SNIRS).

9 juin 2016 : Contrat d'objectifs et de performance 2016-2020, consistant à une mise en œuvre du plan stratégique : vote contre (abstention SGEN).

Recapitalisation de 2 SATT, conséquence d'une mauvaise gestion contraire à la défense des droits de propriété intellectuelle des chercheurs Inserm : vote contre.

6 octobre 2016 : Déclaration sur budget 2017 de la recherche dont l'augmentation annoncée ne servira qu'à financer les mesures salariales de la Fonction Publique (point d'indice, PPCR, Rifseep), sans augmentation des moyens pour les laboratoires et sans création de postes !

MULTIPLICATION DES CDD DANS LA RECHERCHE



Les propositions du SNTRS CGT :

Pour des carrières attractives dans la recherche

Nous voulons une revalorisation des professions de travailleurs scientifiques qui passe par :

- une augmentation significative des rémunérations pour rattraper la perte du pouvoir d'achat
- une revalorisation des primes au même niveau que le reste de la fonction publique
- une revalorisation et un déblocage des carrières.

Pour des emplois statutaires stables, garantie de l'indépendance de la recherche

L'Inserm est l'organisme de recherche avec le taux le plus élevé de précarité (40% !) Si on ne propose pas un avenir aux jeunes scientifiques, on hypothèque l'avenir de la recherche biomédicale en France. Nous demandons la mise en place :

- d'un plan de titularisation de tous les précaires de l'Inserm travaillant sur des fonctions pérennes,
- d'un plan pluriannuel de création d'emplois de fonctionnaires chercheurs et ITA.

Pour des moyens permettant une recherche de haut niveau

La recherche a besoin de stabilité, les laboratoires ne peuvent vivre sans crédits récurrents conséquents. Les laboratoires et leurs personnels doivent être assurés de la stabilité et des moyens nécessaires pour mener les projets de recherche dont ils ont la responsabilité. C'est pourquoi il n'est pas possible de faire du financement sur projets le mode principal de financement de la recherche.

Pour cela, il faut que le financement de la recherche à l'Inserm s'inscrive dans le cadre d'une **augmentation du financement de l'ensemble de la recherche publique pour atteindre l'objectif de 1% du PIB**. Ces moyens doivent être **consacrés au financement récurrent des laboratoires et à la création des postes statutaires**.

Pour des structures démocratiques

Nous voulons une recherche libérée des seules contraintes de l'innovation et du transfert. Nous voulons que la communauté scientifique soit respectée, que **les instances scientifiques soient des instances indépendantes** et ne soient pas réduites à des chambres d'enregistrement des décisions du PDG.

Listes présentées par le SNTRS-CGT

Collège 1 (Chercheurs) :				
Nom	Prénom	Corps	Labo	Site
1) DABIRE	Hubert	CR1	U955	Créteil
2) DEMARQUE	Michael	CR1	UMR9197	Saclay
3) ANEGON	Ignacio	DR1	U1064	Nantes
4) LOUIS	Bruno	CR1	U955	Créteil
5) THONNEAU	Patrick	DR2	EA3684	Toulouse
6) COURTIN	Françoise	CR1	U1124	Paris

Collège 2 (ITA) :				
Nom	Prénom	Corps	Labo	Site
1) GALLINA-MULLER	Claudia	IE2	DSI	Nancy
2) FERRARI	Patricia	AI	CAES	Bicêtre
3) LAGRANGE	Dominique	IEHC	U1043	Toulouse
4) MINARY	Patrick	TCS	DR	Montpellier
5) TORRES	Magali	IE2	U1090	Marseille
6) ZOUIOUIECH	Agathe	IE1	U964 IGBMC	Strasbourg

VOTEZ pour les listes SNTRS CGT complètes, sans ratures, ni changements !

Date limite de réception des votes : Mercredi 14 Décembre 2016

